



ELBORATION DU PNFB – Groupe de travail 5 « Europe et International »

Propositions concernant la compétitivité de la filière forêt-bois française

Avril 2015

1. RENFORCER et soutenir la représentation des acteurs de la filière forêt-bois française dans les instances et les processus de gouvernance au niveau de l'UE :

- Au niveau national, associer les acteurs de la filière forêt-bois à des réunions régulières visant des échanges d'information sur l'actualité française et internationale et une consultation pour la définition de positions françaises ; ces réunions étant organisées par le MAAF en coordination interministérielle ;
- Au niveau européen, encourager et soutenir la représentation d'organismes du secteur dans les groupes de consultation et d'experts pilotés par la Commission, ainsi qu'auprès des autres institutions (notamment le parlement).

2. ACCOMPAGNER le développement de contrats d'approvisionnements pour sécuriser l'activité des entreprises françaises de transformation du bois : lancer une étude comparative des modes de mise en marché des bois dans des Etats Membres forestiers avec une analyse approfondie (benchmark) des systèmes de contrats d'approvisionnement.

3. SOUTENIR le principe de HIERARCHIE DES USAGES DU BOIS (hors cadre réglementaire, dans le cadre d'instruments économiques nationaux ou de soutiens incitatifs) afin de rechercher une valorisation optimale de la ressource forestière en termes économique, social et environnemental (effets cumulés de l'ensemble de la filière forêt-bois sur le stockage, la substitution, et la séquestration de CO₂) **AU VU DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE DES MARCHES DE LA BIOMASSE FORESTIERE** encadrées par les objectifs du paquet climat-énergie 2030 de l'UE et par le projet de loi sur la transition écologique et énergétique :

- Au niveau national, il s'agira de rechercher une COHERENCE forte entre les objectifs et moyens prévus par le PNFB pour la mobilisation de la ressource forestière, et par la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse développée au second semestre 2015 (sous le co-pilotage du MEDDE et du MAAF) en relation avec la stratégie bas-carbone (cf feuille de route 2015 de la table ronde COP 21 de la conférence environnementale 2014);

- En terme d'interventions publiques, il s'agira de FAVORISER (à l'instar de l'AMI DYNAMIC de l'ADEME lancé en mars 2015) une valorisation de la biomasse forestière dans le cadre de projets forestiers territoriaux ayant vocation à constituer le volet forestier des PCAET (rendus obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants), des stratégies et programmes d'actions des TEPOS ...

4. FAVORISER la R et D dans deux champs complémentaires :

- Sur l'amont du secteur, en soutenant (par une mention explicite dans le PNFB) la mobilisation du PEI « agriculture et foresterie durable » sur des territoires forestiers bénéficiant d'une mise en réseau sur des problématiques nationales ou interrégionales nécessitant des coopérations avec les acteurs de la recherche ;
- Sur l'aval du secteur, positionner la France en tant que chef de file des Etats Membres engagés sur la transformation et le développement de marchés de produits composés de bois feuillus : à l'instar du projet de R et D porté par le FCBA, valoriser la spécificité française (1er forêt de feuillus d'Europe) dans une stratégie nationale d'appui à la compétitivité de la filière axée sur une différenciation et une spécialisation des produits bois français, en soutenant le développement d'une offre de produits en bois feuillus à haute valeur ajoutée.

5. SUIVRE les négociations sur les accords de libre-échange entre l'UE et ses partenaires commerciaux, notamment les Etats Unis et le Canada, afin de veiller à ne pas aggraver le déficit de la balance commerciale de la filière bois française, notamment en favorisant l'exportation de produits bois bruts.